Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_113-DE

MAIRIE DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2026

Convocations envoyées le : 16 juin 2026
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 22 JUIN A DIX-HUIT HEURES TRENTE le Conseil municipal de la Commune de Montlouis-sur-Loire légalement convoqué s'est réuni à la **Mairie dans la salle du Conseil municipal** à Montlouis-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent MORETTE, Maire,

31 présents : Mmes et MM MORETTE, THIEUX, GADIN, LECLERC, DUMAGNOU, OTT, GARCERA-TRIAY, COSTE, PETIT-MARQUEZ, LENS, LELANDAIS, MILANETTO, DURAND, BRUNE, GUERIN, GABORIT, LE BRIERO, PISANI-BONNET, SIGNOL, PAUVERT, LEMPEREUR, MARKARIAN, BUET, LEGUILLE, MORISSON, GENTILINI, BEAUFOUR, ORE, PETIT, DOUCET, GRESSIEUX.

2 absents ayant donné pouvoir :

Camille BUSSON	à Patricia GADIN
Bernard DOUADY	à Frédéric LECLERC

Absent :

Président de séance : Monsieur Vincent MORETTE

Secrétaires de séance : Magali OTT – Frédéric LECLERC

DELIBERATION 2026-113 : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF PERMETTANT A MONSIEUR ERIC BUGEON D'INSTALLER DES RUCHES SUR LE SITE DU SERVICE MUNICIPAL DES PARCS ET JARDINS

Monsieur Vincent MORETTE, Maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre du Budget Participatif 2023 mis en place par la Commune, les citoyens ont pu proposer et voter pour des projets d'intérêt général. A l'issue de cette consultation citoyenne, le projet de développement d'un rucher municipal a été désigné parmi les lauréats. Ce projet s'inscrit également dans la politique de la commune visant à promouvoir la biodiversité, la sensibilisation à l'environnement et une alimentation durable.

Dès lors, la Commune a engagé les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet. Elle finance notamment l'achat de matériels et l'implantation de trois ruches à l'année sur le site communal des Parcs et Jardins, dans un enclos spécialement aménagé à cet effet.
S'agissant d'un partenariat entre la Ville et un particulier, il est nécessaire de conclure une convention fixant les différentes conditions de gestion du rucher municipal.

Un exemplaire du projet de convention figure en annexe.

Après avoir entendu le rapport de Vincent MORETTE, Maire,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 037-213701568-20260622-DELCOM_26_113-DE

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune et Monsieur Éric BUGEON pour la gestion d'un rucher municipal dans le cadre des projets du budget participatif.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération ainsi que tous les actes complémentaires nécessaires à sa bonne exécution.

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Fait à Montlouis-sur-Loire le 22 juin 2026

Pour le maire,
L'Adjoint délégué,

Laurent THIEUX

Les Secrétaires de séance,

Magali OTT

Frédéric LECLERC

TRANSMIS au représentant de l'État le : 25 JUIN 2026
RECU par le représentant de l'État le : 25 JUIN 2026
PUBLIE le : 25 JUIN 2026
ACTE EXECUTOIRE